



Les céréaliers s'engagent dans le Contrat de solutions

Les administrateurs de l'AGPB réunis hier en Conseil d'Administration ont décidé de s'engager pleinement dans la démarche du « Contrat de solutions ».

Paris, le 15 novembre 2017 – Conscients des attentes de la société, les céréaliers s'engagent, aux côtés de la FNSEA et de 30 autres partenaires, pour la réussite de ce Contrat qui permettra de disposer de solutions de protection des cultures efficaces et durables afin de réduire les risques et les impacts des produits phytosanitaires. Leur volonté est de développer des démarches de progrès pour continuer à *Produire Plus, Produire Mieux*. Avec ce « Contrat de solutions », l'ambition de la profession est de revenir à une logique de solutions, plutôt qu'à une logique d'interdictions.

La déclinaison céréalrière du « Contrat de solutions » fera partie intégrante du plan de la filière demandé par le Président de la République à Rungis le 11 octobre dernier. Ces thématiques seront au cœur du prochain Congrès des Céréaliers qui se tiendra à Dijon les 31 janvier et 1^{er} février 2018.

« Nous souhaitons tous nous engager pour une innovation au service d'une céréaliculture performante et respectueuse de l'environnement. Mais pour cela, les producteurs ont besoin de temps, d'accompagnement mais également de moyens pour investir dans ces solutions », déclare Philippe Pinta, président de l'AGPB.

Contacts presse : RDN

Fadela Benabadji

Tel: 01 85 09 83 70

Mobile: 06 11 34 22 39

fbenabadji@agence-rdn.com

Léa Charron

Tel: 01 85 09 83 72

Mobile: 06 23 47 67 47

lcharron@agence-rdn.com

A propos de l'AGPB :

Créée en 1924, l'Association Générale des Producteurs de Blé et autres céréales, syndicat professionnel agricole, représente les intérêts des producteurs de céréales. L'AGPB est dirigée par des agriculteurs élus représentant les départements, issus du monde syndical et économique. Elle est une association adhérente de la FNSEA.